L'ABEILLE
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 90, Rue Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 8 AVRIL 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

Maintenant que les Conseils sont réélus, il ne sera peut être pas inutile de rappeler sommairement les améliorations que réclame l'intérêt public.

Le travail du pavage des dalles sur les intersections des banquettes, travail ordonné par le Conseil de la première Municipalité, n'est pas encore commencé, quoique l'urgence en soit généralement reconnue.

Si quelques mesures ont été prises pour que l'éclairage de la ville soit mieux fait, elles sont beaucoup trop incomplètes. Il faudrait que les réverbères fussent allumés *aussi souvent et aussi longtemps* que l'état de l'atmosphère l'exige.

Dans beaucoup de rues les banquettes sont tellement détériorées que les piétons ne peuvent y passer en temps de pluie.

Nos rues sont dans le plus déplorable état, celles qui ont été pavées comme celles qui ne l'ont pas été; et chaque jour des charrettes à roues très étroites et très pesamment chargées, les parcourent en tous sens avec rapidité.

Presque partout les inscriptions portant le nom des rues sont enlevées et il y a des rues entières où les maisons ne sont point numérotées.

Enfin les terrains vacants, ou du moins la plupart d'entre eux, sont au dessous du niveau de la rue et forment autant de cloaques, autant de réservoirs d'eau stagnante d'où s'exhalent des miasmes délétères.

Nous espérons donc que les Conseils prendront ces sujets en sérieuse considération.

Et qu'on ne vienne pas dire que ces améliorations exigeraient plus de dépenses que la corporation ne peut en faire, car la plus grande partie d'entre elles pourraient s'obtenir à peu près sans bourse délier. Par exemple que coûterait à la ville le numérotage des rues? Que lui coûterait le remblaiement des terrains? Que lui coûterait la réparation des banquettes? Que lui coûterait d'avoir des charrettes à roues larges pour ménager le pavé et la bourse des contribuables.

D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue qu'il y a des dépenses qui équivalent à de véritables placemens de fonds à gros intérêt. La population n'est pas clouée au sol, elle n'est pas parquée dans telle rue ou dans tel quartier; mais elle va au contraire où elle trouve avantage et agrément. Or, en comparant certaines parties de la Nouvelle Orléans à certaines autres, on demeure convaincu que l'intérêt bien entendu des propriétaires est de contribuer libéralement à des améliorations qui doivent augmenter la valeur de leurs propriétés.

La navigation de l'Ohio était ouverte le 1er. avril, jusqu'au Mississipi; et il y avait entre Louisville et Cincinnati 25 pieds d'eau.

Le steamer Little-Rock a rencontré un chicot à 12 milles de Lewisburg et a sombré immédiatement. On espère que la majeure partie de la cargaison pourra être sauvée.

Hier entre quatre et cinq heures du soir, la foudre est tombée sur le clocher du Couvent des Ursulines. Il paraît que le fluide électrique a pénétré dans la Chapelle où il y avait en ce moment beaucoup de monde et il s'est échappé par une fenêtre sans avoir fait aucun mal. Le dommage occasionné au clocher est peu considérable.

La malle a encore manqué au delà de Mobile.—Nous osons espérer que M. Granger, le nouveau directeur général des postes, réorganisera prochainement le service de manière à ce que les malles arrivent rapidement et régulièrement.

TENTATIVE D'ASSASSINAT ET SUICIDE.

Une scène tragique a eu lieu dimanche dernier à bord du steamer Clipper allant à Bayou Sarah.

Il paraît que M. Tierman, habitant de la Pointe Coupée, s'aperçut à bord qu'une somme d'argent lui avait été volée et que le vol avait été commis par un mulatre d'environ quatorze ans lui appartenant.

Ce mulatre menacé de recevoir une sévère punition en arrivant à la Pointe Coupée, profita du moment où son maître dormait pour l'assassiner dans sa cabine avec un couteau de boucher qu'il était parvenu à se procurer et ensuite se jetta à l'eau.

Mr. Tierman n'était pas mort dimanche soir; mais on croyait qu'il ne vivrait pas longtemps. Le mulatre n'a pas reparu: il se sera sans doute noyé.

REVUE THEATRALE.

Dimanche la seconde représentation de la reprise de Joseph avait attiré beaucoup de monde. On a seulement remarqué qu'il y avait peu de dames, à cause de la Semaine Sainte, et cette circonstance n'a pas peu contribué à produire sur les spectateurs une certaine impression de tristesse qu'on aurait voulu pouvoir attribuer à la musique sévère et solennelle de Mehul. L'opéra a marché avec beaucoup plus d'ensemble qu'à la première représentation: les acteurs ont mieux chanté, mieux joué. On eut seulement souhaité une amélioration analogue dans les chœurs.

"La Jolie Fille du faubourg" est une petite pièce fort drôle, fort divertissante, où il y a bien quelques plaisanteries un peu hazardées; mais *honni soit qui mal y pense.*

Il y a dans la pièce un banquier fripon, un avocat bon vivant, un amoureux....comme ils le sont tous, et des couturières fort éveillées.... Quant à l'intrigue, à l'analyse, nous recommanderons tout simplement à ceux qui n'ont pas assisté à la *première représentation* de ne pas manquer la seconde, s'ils veulent passer une joyeuse soirée. Madame D'Arnaud est une très jolie grisette. M. Beauce joue avec assez de verve le rôle de l'avocat. Les autres sont convenables.

Mardi, concert spirituel au Théâtre d'Orléans. Il n'y manquait que la présence d'un plus grand nombre de dames pour en faire une soirée délicieuse. L'orchestre avait été renforcé d'une foule d'amateurs et les divers morceaux ont été exécutés avec beaucoup d'ensemble.

Mlle. Calvé a chanté comme d'habitude, délicieusement.

MM. Nourrit, Bernardet et Cassas se sont surpassés et ont été vivement applaudis. Mais on a particulièrement remarqué une symphonie exécutée par MM. Mollan et Elie et un solo de hautbois par M. Fourmestaux.

Depuis que Mlle. Fanny Elssler a fini son engagement au Théâtre St. Charles, il n'y va plus personne, et cette salle naguère si animée présente maintenant l'aspect d'un vaste désert. Hier, cependant, la foule s'y est encore portée, comme aux plus beaux jours; mais c'est qu'on donnait une représentation au bénéfice d'un acteur aimé du public et que d'ailleurs Fanny y dansait encore une fois au profit du bénéficiaire.

Nous sommes autorisés à annoncer d'une manière positive que Mademoiselle FANNY ELSSLER est engagée pour quelques représentations au Théâtre d'Orléans et que sa première représentation aura lieu mardi prochain.

VENTES FORCEES DANS L'ILLINOIS.

La législature de l'Illinois vient de passer une loi disposant que lorsqu'il devra y avoir une vente de propriétés mobilières ou immobilières par suite de saisie judiciaire, il sera nommé trois chef. de famille, savoir: un par le saisi, un par le saisissant et un par l'officier chargé de l'exécution, lesquels évalueront la propriété; et la propriété ainsi évaluée ne pourra être vendue au-dessous des deux tiers de l'évaluation.

D'après les journaux de Philadelphie, il est plus que probable que la législature de l'Etat de Pennsylvanie relèvera les Banques des pénalités qu'elles peuvent avoir encourues par le fait de leur dernière suspension. On dit aussi que le gouverneur Porter fera usage de son veto pour tâcher d'annuller le bill passé à ce sujet; mais une telle conduite de la part du gouverneur Porter est peu probable. On ne peut exiger l'impossible.

CULTURE DU COTON EN AFRIQUE.

La culture du coton dans les possessions françaises en Afrique n'a, à ce qu'il paraît, présenté jusqu'à ce jour que des résultats bien faibles. Nous voyons dans un journal français que M. Paul Louis Hamée, colon d'Alger, qui a fait à ce sujet de nombreuses expériences, pense que deux causes y ont principalement contribué: 1o. la nature de la terre, très mal cultivée depuis des siècles par les Arabes, qui ne connaissent pas l'emploi des engrais; 2o. la fraicheur des nuits du printemps qui retarde la végétation. Il s'en suit que la plante n'ayant pas eu la force de développer sa racine avant l'époque de la sécheresse, reste petite et ne produit que des capsules faibles et peu fournies de duvet. L'irrigation, pendant les chaleurs, remédierait à ce dernier inconvénient. Les plantations que l'auteur avait irriguées à la Rechaya ont très bien réussi sans qu'il fut besoin de les arroser la première année. Le coton de Georgie courte soie a rendu beaucoup et son produit a été trouvé supérieur; le longue soie, quoiqu'il eût donné beaucoup de capsules, n'a rendu que peu de coton, ainsi que le jumel d'Egypte, mais la soie était très-belle. Le coton arbuste n'a rien produit: il s'est pourtant élevé à près de 3 mètres, mais n'a fait qu'un petit nombre de capsules qui n'ont pas mûri. La transplantation n'a pas eu de résultats plus heureux. Le coton jaune de Malte, cultivé dans une terre bien meuble, a rendu autant que le courte soie.

VARIETES.

LE MARI DE MADAME DE SOLANGE.

[*Voir l'Abeille d'hier.*]

IV.

Six heures venaient de sonner et tout semblait dormir dans l'hôtel de Solange. Une porte vitrée du rez-de-chaussée était seule ouverte, et les premiers rayons de l'aube l'illuminaient d'une molle et joyeuse lueur. Le marquis était assis près du seuil, respirant cette haleine piquante d'octobre que tempérait la première chaleur du soleil levant. Son sommeil était court, [illegible] de tous les vieillards, et il se levait avant [illegible] pour jouir de cette heure de paix et de solitude [illegible] tout le jour un règlement établi par Mme [illegible] ne pouvait lire, se promener, prendre ses [illegible] moments indiqués, toujours suivi d'un [illegible] semblait un gardien plutôt qu'un serviteur. [illegible] alors délivré de ces liens dégradans dans [illegible] avait étouffé sa pauvre âme: le génie ty[illegible] dormait encore, et [illegible] on qui [illegible] habituellement sa [illegible] il pouvait reprendre possession de l'es[illegible] retrouver en lui-même la force de désirer et de penser. Dieu n'avait point refusé toute lumière à cette intelligence. Diversement ménagés, elle eût pu briller comme une étoile qui, sans être remarquée [illegible] rayons [illegible] pourtant à la clarté du ciel, mais on lui avait demandé plus qu'il ne lui était permis de donner. Il n'eût fallu à ces facultés modestes que le labeur du chaque jour, attelage vulgaire, c'était assez pour aider à ouvrir le soc dans le sillon commun; Mme de Solange avait voulu les transformer en coursiers de guerre; elle les avait lancées dans la mêlée, poursuivant leur [illegible] d'un impitoyable aiguillon, jusqu'à ce qu'elles eussent succombé brisées par d'impuissans efforts. Alors, dépouillé de son autorité et rappelé à toutes les humiliations de l'enfance, le vieillard avait cédé, après une courte lutte, et les dernières lueurs de cette intelligence s'étaient éteintes dans les humiliations.

Il y avait déjà quelque temps qu'il était assis à la même place, fixant sur le jardin un vague regard, lorsqu'une porte s'ouvrit doucement à l'autre extrémité de l'hôtel. Jeanne y parut, la tête couverte d'une coiffe du matin et enveloppée dans une pelisse. Elle promena les yeux de tout côté, fit quelques pas, puis s'arrêta: elle semblait tremblante. Cependant, après s'être assurée que le jardin était désert, elle se glissa légèrement derrière une touffe de lilas et gagna la tonnelle. Arrivée là, elle s'assura de nouveau qu'elle était seule et s'avança vers la grille qui interrompait le mur à cet endroit et permettait d'apercevoir la campagne. Une vieille statue y était adossée, et les lignes tracées sur le marbre par les passans prouvaient suffisamment que l'on pouvait l'atteindre du dehors.

La jeune fille en fit le tour, et glissant la main sous le socle à une place qui semblait lui être connue, elle en retira une lettre. Au même instant une exclamation retentit à quelques pas; elle détourna la tête. Mme de Solange était debout à l'entrée de l'allée de tilleuls.

La jeune fille n'eut que le temps de s'élancer vers l'autre allée et de courir à la porte du jardin; mais on l'avait refermée. Eperdue, elle cherchait autour d'elle, lorsque son nom prononcé par une voix connue lui fit lever les yeux; elle aperçut son père, poussa un cri de joie et se précipita dans son appartement.

Tout cela s'était passé si rapidement que la marquise, qui revenait sur ses pas, ne trouva plus la jeune fille en arrivant devant l'hôtel; mais un regard jeté sur la porte vitrée du marquis lui fit comprendre. Elle s'arrêta indécise.

Depuis des années que M. de Solange vivait relégué dans cette partie de l'hôtel, elle en avait à peine deux ou trois fois franchi le seuil. L'aspect de ce vieillard en enfance lui rappelait, en effet, tant d'espérances avortées et aussi peut-être trop d'inexcusables torts pour qu'elle ne cherchât point à l'éviter. L'appartement qu'il occupait était pour elle comme ces prisons domestiques dans lesquelles on nourrit un monstre ou un fou, et dont on n'approche que lorsque la mort les a rendues vides. Cependant l'occasion de tout découvrir était trop favorable pour la laisser échapper. Après un moment d'hésitation, elle surmonta sa répugnance, s'avança vers la porte et l'ouvrit résolument.

Le marquis était assis au fond de la chambre, serrant une des mains de Jeanne, pâle et haletante. Tous deux tressaillirent à l'aspect de Mme. de Solange, et le vieillard cacha vivement un papier qu'il tenait; mais la marquise avait remarqué son mouvement; elle s'avança vers Jeanne, qui avait baissé les yeux, et de cette voix dont la douceur avait je ne sais quelle inflexibilité sonore:

—Votre gouvernante vous cherche, dit-elle.

—Moi? répéta la jeune fille étonnée.

—Allez, reprit la marquise.

Jeanne regarda son père avec inquiétude. Elle parut balancer un instant; sa main serra celle du marquis, comme pour lui demander l'ordre de rester; mais celui-ci, qui avait rencontré l'œil de la marquise, détourna la tête. Obéissant enfin à un geste impérieux de sa mère, la jeune fille sortit lentement et comme à regret.

V.

Mme. de Solange reconduisit sa fille jusqu'à la porte qu'elle referma derrière elle; puis, laissant tomber les rideaux, qui avaient été relevés et permettaient de tout voir du dehors, elle revint vivement vers le vieillard.

—Jeanne vous a remis une lettre, dit-elle brusquement.

—Un siège! un siège pour madame! balbutia le marquis en promenant les yeux autour de lui, comme s'il eut cherché un valet.

—Veuillez m'écouter, monsieur, interrompit Mme de Solange avec impatience.

—Une belle étoffe! reprit le vieillard en ayant l'air d'admirer la robe de la marquise.

Celle-ci fit un pas en arrière et le regarda fixement.

—Ah! j'entends! dit-elle ironiquement, M. le marquis espère échapper à mes questions en feignant de ne les point saisir; c'est un moyen dont il a toujours eu l'habitude. Mais il prend une peine inutile, je sais tout.

Le vieillard tressaillit sans paraitre comprendre.

—L'hiver vient, madame, continua-t-il; plus d'oiseaux dans les tilleuls, plus de violettes....

—Assez! s'écria la marquise; regardez moi, monsieur, et veuillez m'écouter! Je sais tout, vous dis-je! Jeanne est entrée ici tout à l'heure avec une lettre; je l'ai vue! Sûre que je l'exigerais, elle vous l'a remise pour me la dérober, et vous la tenez encore.

Le marquis cacha vivement ses deux mains dans les larges poches de son habit brodé.

—Je veux cette lettre, monsieur, reprit Mme de Solange avec emportement; il me la faut sur-le-champ.

—Plus de violettes, madame, plus de violettes, murmura le vieillard d'un accent à demi égaré.

La marquise fit un brusque mouvement, mais elle se reprit tout à coup, et s'approchant d'un air presque riant:

—Allons, dit-elle en changeant subitement de ton, pourquoi refuser de me répondre, monsieur? Je ne suis point venue seulement pour cette lettre, et j'ai besoin de causer avec vous.

Le vieillard jeta à la marquise un regard craintif et dérobé.

—Je venais vous parler de Jeanne, reprit Mme de Solange; la voilà grande et le temps me semble venu de songer à son établissement.

Le marquis garda le silence.

—J'ai cherché longtemps continua la marquise, mais je crois enfin avoir trouvé le mari qui lui convient.

Un mari pour Jeanne! répéta M. de Solange en relevant la tête.

—Jeune, aimable, et tenant un des premiers rangs à la cour, ajouta la marquise; M. le comte de Lanoy.

—Le fils de l'ancien gouverneur du Périgord?

—Lui même, monsieur. Auriez-vous connu son père?

—Si je l'ai connu! s'écria le vieillard; un ancien compagnon d'enfance! Grande noblesse, madame! les de Lanoy comptent autant de quartiers que les Montmorency. Il faut que Jeanne épouse le comte!

—A la bonne heure! dit la marquise; je vois avec plaisir, monsieur, que nous commençons à nous comprendre. Mais, en échange de la bonne nouvelle que je vous apporte, vous ne me refuserez point, je pense, de me donner ce papier....

Le marquis tressaillit et fit rentrer dans sa poche la main qu'il en avait à demi laissé sortir. Ses regards dans lesquels s'était allumé un éclair d'intelligence, semblèrent s'éteindre.

—Un beau jour, madame, un beau jour, dit-il d'une voix enfantine en montrant le soleil qui étincelait à travers les rideaux.

—En effet, répondit tranquillement la marquise, et vous devriez en profiter pour une promenade.

—Moi! s'écria le vieillard étonné.

—Je puis mettre le carrosse à votre disposition.

—Une promenade en carrosse! répéta M. de Solange avec émerveillement.

—Dans la forêt, si vous le voulez; il y a chasse aujourd'hui.

—Et je pourrai la voir! voir les chiens, les piqueurs, les gentilshommes!

—Pourquoi non?

—Ah! je le veux. Je le veux, madame, tout de suite!

—Aussitôt que vous m'aurez remis la lettre.

—Ah! la lettre? répéta le vieillard d'un ton chagrin et comme si ce mot fût venu couper court à sa joie.

—N'avez-vous point aussi exprimé à Baptiste le désir d'assister aux messes du roi? demanda la marquise. Il vous y conduira, monsieur....dimanche prochain; la cour y sera tout entière.

—J'y verrai Mme. de Pompadour?

—Et vous entendrez un office en musique.

—Avec un sermon, madame; il y aura sans doute un sermon? On en prêchait de si beaux autrefois en Lorraine, quand j'étais jeune. Il y avait surtout un capucin, dont j'ai oublié le nom.... Croyez-vous que l'aumônier du roi prêche aussi bien que lui, madame?

—Mieux encore, monsieur, dit Mme. de Solange, qui se prêtait à l'expansion pleine d'enfantillage du marquis. Mais, complaisance pour complaisance; vous me donnerez le papier que Jeanne vous a remis.

Le vieillard retourna la lettre dans sa poche.

—C'est impossible, murmura-t-il; elle me l'a donnée à garder; si elle savait que je ne l'ai plus....

—Je ne lui en parlerai point.

—Mais elle me la redemandera.

—Je vous la rendrai.

—Bien sûr? demanda le vieillard en jetant à Mme. de Solange un regard incertain.

—Je vous le promets, marquis, dit celle-ci en souriant. Mais vite, si vous tenez à votre promenade dans la forêt. La chasse ne tardera point à rentrer.

Le marquis resta un instant incertain; le désir de recouvrer pour quelques heures une liberté perdue depuis dix années et de quitter sa prison pour respirer l'air libre des bois luttait en lui contre la parole donnée. On eût dit d'un enfant tenté dont la passion combattait un reste de volonté. Sa main, qui n'avait cessé de tenir la lettre remise par Jeanne, se montrait, puis se cachait de nouveau. Enfin elle se tendit à moitié vers la marquise; celle-ci saisit vivement la lettre, et brisant le cachet, lut rapidement ce qui suit:

"C'est dans quelques jours que le contrat qui "vous lie au comte de Lanoy doit être signé! "Vous le savez, car je vous en ai avertie. Vous savez "aussi que je tiens prêts les moyens de fuite. Vous "pourrez donc, jusqu'au dernier instant, choisir entre "moi et celui que votre mère vous destine; mais, le "choix fait en faveur de celui-ci, ne songez plus à ce-"lui qui vous écrit; tout sera fini pour lui

"Ne vous faites point de reproches, Jeanne, cela de-"vait être ainsi; ce n'est point votre faute si je vous ai "aimée, moi qui n'avais le droit que de vous adorer de "loin, comme les saintes du ciel. Plus sage, je serais "aujourd'hui moins malheureux! Mais tant que j'ai "pu voir je n'ai pensé à nulle autre chose. Près de "vous, je sentais mon âme refleurir comme la campa-"gne au printemps; un tourbillon de joie semblait vous "environner!

"Quoi qu'il arrive, soyez bénie pour le bonheur "que vous m'avez donné. Que vous m'oubliez pour "le monde ou que vous oubliez le monde pour moi, je "vous aimerai uniquement et partout.

"Adieu donc, Jeanne! adieu pour quelques heures "ou pour toujours."

Lorsque Mme. de Solange eut achevé cette lecture, elle se tourna brusquement vers le marquis, qui avait suivi tous ses mouvemens avec inquiétude.

—Qui a écrit cette lettre, monsieur? demanda-t-elle, pâle et les lèvres serrées.

—Je l'ignore, répondit le vieillard.

—Je le saurai, moi, murmura-t-elle en faisant un pas pour sortir.

Le marquis se leva.

—La lettre, madame! s'écria-t-il.

—Je la garde, monsieur.

—Que dites-vous?

—Je la garde, vous dis-je.

—C'est impossible! s'écria le vieillard éperdu; Jeanne va revenir et me la redemander. Vous avez promis de me la rendre, madame. Il me la faut! je la veux!

Il s'était placé devant la porte.

—Place, monsieur! cria Mme de Solange les yeux enflammés.

—La lettre, la lettre! répéta le vieillard.

—Place! vous dis-je.

—Non, non! La lettre!

Il s'efforçait de retenir Mme de Solange; mais celle-ci l'écarta d'un geste violent, et, ouvrant la porte vitrée, s'élança hors de l'appartement.

La lettre que Mme de Solange venait de lire, en confirmant l'amour caché de Jeanne, la laissait dans la même ignorance relativement à l'objet de cet amour, car elle ne renfermait aucune indication, aucun détail qui pût en faire connaître l'auteur. D'un autre côté, les raisons qui avaient autrefois détourné la marquise d'interroger la jeune fille existaient plus puissantes que jamais. Une explication ne pouvait, en effet, qu'exalter le désespoir de celle-ci et la pousser à quelque résolution extrême. Mme de Solange trembla à la pensée de voir le caprice romanesque d'une enfant compromettre des projets si longtemps poursuivis.

Le temps, loin d'avoir assoupi sa fièvre d'ambition, l'avait redoublée; c'était désormais une préoccupation unique, dans laquelle allaient se fondre toutes ses volontés. Elle avait vu disparaître, l'un après l'autre les horizons de la vie, pour tenir les yeux fixés sur ce seul point toujours fuyant; et plus elle avait épuisé d'efforts pour y atteindre, plus le désir avait grandi en elle. Elle avait vu d'ailleurs les subites élévations de ce règne inouï, et tant de fortunes inattendues avaient entretenu son espoir. Impérieuse domination d'une passion inassouvie! Quand les jours qui lui restaient à vivre pouvaient être comptés, elle ne songeait encore qu'à conquérir le rang qu'elle avait rêvé quarante ans plus tôt. Fortune, santé, famille, ce qui lui restait de jours sur cette terre et d'espoir dans un monde meilleur, elle eût encore tout donné pour être de la cour et mourir sur le tabouret, comme Louis XI sur son trône, le front fardé et dans toute l'étiquette d'une réception royale.

Or, ce triomphe d'orgueil, le mariage de Jeanne avec le comte, pouvait le lui donner. De Jeanne allait dépendre la réalisation de toutes ses chimères ou leur anéantissement.

Cette pensée donnait à la marquise une sorte de rage fiévreuse et désespérée. Elle eût voulu tenir dans ses mains le cœur de la jeune fille pour le pétrir et le soumettre, fallût-il pour cela le briser!

Mais, d'un autre côté, la violence pouvait exciter la révolte, et elle avait tout à craindre d'une résistance déclarée.

Elle hésitait donc encore sur ce qu'elle devait faire lorsque l'on vint lui annoncer que M. de Lanoy attendait au salon.

EMILE SOUVESTRE.

(*La suite à demain.*)

DERNIERES		DATES	
New-York	mars 26	Liverpool	mars 4
Boston	mars 25	Londres	mars 4
Philadelphie	mars 26	Havre	mars 2
Baltimore	mars 27	Paris	mars 2
Washington	mars 27	Bordeaux	fev 26
Charleston	avril 1	Madrid	fev 18
Vera-Cruz	fev 16	Cadix	fev 16
Tampico	fev 20	Havane	mars 20
Mexico	janv 9	Houston	mars 31

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Liverpool, Davenport, Liverpool, L H Gale
Sir Colin Campbell, Penticost, Liverpool,
Barque Niagara, Gray, Boston.
Brick Michigan, Colman, Baltimore.
Goel. Helen, Curtis, Boston
Roxanna, Busick, Port-au-Prince, J Vairin & co
Reindeer, Higgins, Mobile.
Washington, Hawkins, Mobile.
Pigeon, Pointy, Mobile.
Sloop Rosetta, Pease, New Bedford.
Navire à vapeur Savannah, Wade, Galveston.

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Martin, des Passes.
Navire Chester, Vandyke, de Philadelphie.
Brick Cameo, Jarvis, de Boston.
Goel. Diadem, De Img, de Grand Caillou.
Goel. Alpine, Walker, des Attakapas.
Bateau à vapeur Columbus, Rhodes, de Monroe.
" " Independence, Brickell, Cincinnati.
" " John Armstrong, de Lafourche.
" " Lexington, de Cincinnati.
" " Grey Eagle, de Louisville.

AVIS AUX CABARETIERS.

On appelle l'attention des cabaretiers à la vente par lots de l'ameublement et des liqueurs qui aura lieu ce matin par le ministère de Guinault, encanteur, à l'encoignure Camp et Girod, à 10 heures. 8 av

Des avances en argent seront faites sur consignations de produits adressées à J. J. Andrews & Co. de New-York, ou à E. L. Andrews et Co. de Mobile, par
8 avril ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

Les consignataires par le navire Highlander, de Bordeaux, sont priés d'envoyer leurs permis à bord, entre les rues Dumaine et St. Philippe. Après cinq jours de l'entrée du batiment en douane, les marchandises non réclamées seront débarquées aux risques et périls des propriétaires. 6 avril

AMANDES—300 caisses de 25 livres chaque amandes fraiches sans coque d'Espagne et de Sicile et 300 caisses de 25 livres chaque amandes amères, en magasin et à vendre par VALLS & NEUGENS.
8a—3t 35 rue Gravier.

REÇU par les arrivages de France et à vendre par les soussignés en gros et en détail,
100 douzaines gants vrai filet,
90 pièces tulle noir uni simple,
15 " " " fort,
10 " " " façonné
Châles vrai filet à anges forts,
" imitation " unis
" " " façonnés
60 douzaines mouchoirs batiste [illegible]
Mousselines suisses unies et façonnées,
" imprimées unies et à [illegible]
Jaconnats, etc. etc.
Bas de soie et de fil d'Ecosse,
Rubans taffetas nos. No. 4, 6, 2, 1 1/2
" satins assorties de couleur, [illegible]
Dentelles noires de toutes largeurs.
LORNE & FROIS,
8 avril 21 rue Chartres.

MAGASIN de graines de fleurs et potagères, fleurs, plantes, arbres, &c., rue de Chartres, no 60
Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a constamment en magasin un assortiment de graines de fleurs, de plantes potagères, de céréales, et de fourrages en tout genre, fraiches et garanties.
Une belle collection de rosiers, orangers et limoniers en fleurs et à fruit. Plantes d'ornement.
Un assortiment de double Dahlias superbes.
Arbustes et arbres à fruit de toute espèce.
Pots à fleurs pour jardiniers, aux prix du fabricant.
Outils de jardinage.—Livres de jardinage en anglais et en français
Espérant d'obtenir la bienveillance du public, je vendrai à des prix modérés en gros et en détail. F. A. NAUTS.
8 avril—1

CAFÉ et sucre de la Havane en dépôt et à vendre par 8 avril R. GRONING & Co.

CONFITURES de la Havane, à vendre par 8 avril R. GRONING & Co

VIN—96 barriques vin rouge Haut Talence, en débarquement du navire Highlander, venant de Bordeaux et à vendre par 8 avril—3 A & Z CAVELIER

FARINE—3250 barils dans la calle du steamer Governor Clarke, en bon état à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 8 avril 3, rue Poydras.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 8 avril 3, rue Poydras.

ESPECES à vendre par J. M. CABALLERO, 8 av 32, Vieille Levée.

CIGARRES DE LA HAVANE—Regalias, imperiales, canones, et autres sortes à vendre par J. M. CABALLERO, 8 av 32, vieille Levée.

TOILE d'emballage d'Ecosse—1050 pièces à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 8 avril 50, rue du Camp.

PORTE-CRAYONS de dessins nouveaux—Un assortiment de toutes sortes; ainsi crayons supérieurs, à vendre par NORMAN, STEEL & C. 8 av 14, rue du Camp.

ESPECES—Piastres Mexicaines à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 8 av 26, rue de la Commune.

CAFÉ Havane prime vert à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 8 av 26, rue de la Commune.

SUCRE DE LA HAVANE blanc et brun à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 8 av 26, rue de la Commune

CIGARRES—Un assortiment complet de toutes sortes, comprenant des regalias, canones, &c. &c., constamment en main et à vendre à BLASCO & SIMIDEL, 8 av 26, rue de la Commune

VACHE TROUVEE.
UNE vache rouge clair, quelques tâches blanches aux flancs, le front blanc, le bout des oreilles coupées, elle a un jeune veau, c'est réfugiée chez moi. J'en donne avis, afin que le propriétaire la réclame en payant les frais qu'elle a occasionnés. P. AUVRAY,
Encoignure des rues du Marché et des Religieuses.
8 av—3 en 10j.

$25 DE RECOMPENSE.
[illegible] 27 du mois dernier, le griffe louis WALTER, (appelant Walter Scott) âgé d'environ 14 ans. Walter est un garçon intelligent; il est un peu barbier, et ne parle que l'Anglais; lorsqu'il est parti il avait une chemise à carreaux et des pantalons de cotonnade bleue. Comme il a été employé à bord d'un steamer qui naviguait entre cette ville et Mobile, il est probable qu'il sera parti pour cette dernière ville. Les capitaines de steamers et autres sont prévenus de ne pas recevoir ledit esclave à moins d'encourir toute la sévérité des lois. La récompense ci-dessus sera donnée pour la livraison dudit esclave à une des prisons de cette ville ou à HUGO C. GILDEMEESTER,
ril—3 45, rue Bienville.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie par le présent que le 23 mars 1841, jugement a été entré en cette Cour, dans la poursuite d'Adèle Rousseau, femme d'Adolphe Peyroux, h. c. l. contre son mari, dans les mots et chiffres suivants: No 13 073—Adèle Rousseau, femme d'Adolphe Peyroux, h. c. l. contre son mari—Décret—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit entré en faveur de la demanderesse contre le défendeur, Adolphe Peyroux, h. c. l. son mari; que lesdites parties soient et sont par le présent séparées de biens; que ladite demanderesse recouvre dudit défendeur la somme de trois cent cinquante-neuf piastres avec les privilèges et hypothèques à elle accordées par la loi, pour le recouvrement de ses biens et paraphernaux, et que le défendeur paie les frais de ce procès.
Nouvelle-Orléans, 29 mars 1841.
(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge.
En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29ème jour de mars, de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-un, et la soixante-cinquième de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] LOUIS R. COURTIN, Député Greffier.
22—3,en3j

PIANOS—Un assortiment superbe de pianos français de Concert, à vendre aux prix de la manufacture au magasin No. 41, rue de Chartres.—OTTO TORP & Cie. informent respectueusement le public de la Nouvelle Orléans et les personnes qui visitent la ville, que leur intention est de partir pour le Nord vers la fin de ce mois et que désirant vendre les instrumens qu'ils ont en main ils invitent ceux qui veulent en acheter à venir les voir. [illegible] sont bien connus dans tous les états du Nord et de l'Ouest et ont mérité aux facteurs deux médailles d'or et deux d'argent, de l'Institut Américain de New-York.
Les professeurs et les amateurs de musique des principales villes de l'Union, ont universellement donné leur approbation à ces instrumens, dont la supériorité dans le clavier, la qualité du son, la beauté du travail sont aussi constatées, de plus leur solidité dans les climats du Sud est sortie victorieuse de l'épreuve. O. TORP & Co.
Facteurs de Piano, rue de Chartres No. 41
7 avril—10

GRAINES DE JARDIN FRAICHES.
LE soussigné vient de recevoir un nouvel envoi de graines de jardin fraîches, d'une des premières maisons de Paris, se composant d'une grande quantité de graines nouvelles dignes de l'attention des amateurs. Il y a dans cet envoi des graines de choix de betteraves françaises, d'Aymards, de choux &c. et une quantité d'autres qui composent un assortiment complet.
JACOB FREDERICK HECHLER,
No. 44 rue du Canal, en face de la rue du Camp.
7 avril—4

PAR LE REGISTER.

Pour les autres avis du Register des Testamens voir la 4me. page.

SUCCESSION de J. B. H. Thiot—Vente par le Régistre des Testamens—Jeudi le treize mai 1841 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 avril 1841, il sera vendu pour compte de la succession de feu J. B. H. Thiot, décédé, l'esclave Louis, nègre, âgé de 16 ans, méchant faire un peu de tout; s'étant absenté deux fois.
Conditions, comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Seghers, not. public.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
8 avril

SUCCESSION de Wooden S. Chappel—Vente par le Régister des Testamens—Lundi le dix-neuf avril 1841, à 10 heures du matin, dans la rue Calliope, entre les rues Apollo et Bacchus, 2de municipalité, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 avril 1841, seront vendus pour compte de la succession de Wooden S. Chappel, décédé, les effets mobiliers appartenant à la dite succession, consistant en meubles meublans, chevaux, mulets, drays, charrettes, &c. &c.
Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
8 avril Régister des Testamens.

SUCCESSION de Bernard Duchamp. Vente par le Régister des Testamens. Mercredi 12 mai 1841, à une heure P. M., il sera offert en vente, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 avril 1839 et afin d'effectuer un partage de la communauté dudit Bernard Duchamp décédé, les propriétés foncières ci-après décrites, situées sur le côté droit du chemin du Bayou, allant au Bayou, connues sous le nom de Propriétés Duchamp, divisées par ilets et lots, appert un plan détaillé fait par Bourgerol voyer, en date du 10 avril 1839, ledit plan sera exposé à la Bourse pendant les trente jours de publication, et des copies lithographiées seront distribuées à la vente, savoir:

1o. Le lot triangulaire no. 1, dans l'ilet 20, compris entre les rues Claiborne, Robertson et Laharpe et le Canal St. Bernard, mesurant 63 1/2 pieds sur la rue Claiborne, 146 pieds 10 pouces sur la rue Laharpe et 160 1/2 pieds sur la ligne de l'autre côté, le tout d'après ledit plan.

2o. 15 lots faisant partie de l'ilet No. 21, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, cinq ayant à peu près 31 1/2 pieds de face et 100 pieds de profondeur sur la rue Derbigny; quatre ayant les mêmes dimensions sur la rue Claiborne; deux ayant 27 pieds 10 pouces de face et à peu près 158 pieds de profondeur sur la rue Laharpe et les autres lots ayant des dimensions diverses, le tout appert le dit plan.

3o. 23 lots formant en grande partie l'ilet No. 22, compris entre les rues Derbigny, Roman, Laharpe et Lapeyrouse, huit mesurant à peu près 31 1/2 pieds de face et une profondeur de cent pieds sur la rue Derbigny, sept ayant les mêmes dimensions sur la rue Roman, trois ayant à peu près 32 pieds 3 pouces de face sur 157 pieds 11 pouces de profondeur sur la rue Laharpe, trois autres ayant les mêmes dimensions sur la rue Lapeyrouse et deux d'une forme irrégulière, le tout appert le dit plan.

4o. Dix lots faisant partie de l'ilet no. 23, compris entre les rues Roman, Prieur, Laharpe et Lapeyrouse; quatre des dits lots mesurant à peu près 31 1/2 pieds de face et une profondeur de 100 pieds sur la rue Roman, les autres sont de diverses dimensions, le tout appert le dit plan.

5o. Les lots Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 14 sont compris entre les rues Galvez, Johnson, Columbus et Laharpe, et font face à la rue Johnson. Pour les dimensions voir ledit plan.

6o. 16 lots faisant partie de l'ilet no. 15, compris entre les rues Prieur, Johnson, Columbus et Laharpe, de diverses dimensions. Voir ledit plan.

7o. 26 lots dans l'ilet No. 16, compris entre les rues Roman, Prieur, Colombus et Laharpe, vingt des dits lots mesurant 31 pieds 7 pouces de face soit à la rue Roman ou à la rue Prieur, sur 100 pieds de profondeur—et 6 ont 32 pieds 3 pouces de face soit à la rue Columbus ou à la rue Laharpe, sur une profondeur d'à peu près de 158 pieds.

8o. 26 lots dans l'ilet No. 17, compris entre les rues Derbigny, Roman, Columbus et Laharpe, vingt des dits lots mesurant 31 pieds 7 pouces de face, soit à la rue Derbigny ou à la rue Roman, sur une profondeur de 100 pieds, et 6 mesurant 32 pieds 3 pouces de face soit à la rue Columbus ou à la rue Laharpe, sur une profondeur d'à peu près de 158 pieds.

9o. 24 lots dans l'ilet No 18, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Columbus et Laharpe, 20 des dits lots mesurant 31 pieds 7 pouces de face soit à la rue Claiborne ou à la rue Derbigny, sur une profondeur de 100 pieds et 4 mesurant 27 pieds 10 pouces de face soit à la rue Columbus ou à la rue Laharpe sur une profondeur de 158 pieds.

10o. 21 lots formant en grande partie l'ilet No. 19, compris entre les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Laharpe, la plupart de ces lots mesurant 31 pieds 7 pouces de face soit à la rue Robertson ou à la rue Claiborne, sur une profondeur de 100 pieds, les autres sont de diverses dimensions. Voir le dit plan.

11o. Le lot triangulaire No. 1, dans l'ilet No. 13, compris entre les rues Galvez, Miro, Cerlarec et Columbus, faisant face à la rue Galvez. Pour les dimensions, voir le dit plan.

12o. 13 lots faisant partie de l'ilet No. 12, compris entre les rues Johnson, Galvez, Kerlerec et Columbus, de diverses dimensions, le tout appert le dit plan.

13o. 21 lots faisant partie de l'ilet No. 11, compris entre les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, de diverses dimensions, le tout appert le dit plan.

14o. 26 lots dans l'ilet No. 10, compris entre les rues Roman, Prieur, Kerlerec et Columbus, vingt des ces lots mesurant 31 pieds 5 pouces de face soit à la rue Roman ou à la rue Prieur, sur une profondeur de 100 pieds, et six mesurant 32 pieds 3 pouces de face soit à la rue Kerlerec ou à la rue Columbus, sur une profondeur de 157 pieds 5 pouces.

15o. 26 lots dans l'ilet No. 9, compris entre les rues Derbigny, Roman, Kerlerec et Columbus, vingt des dits lots ayant à peu près 31 pieds 5 pouces de face à la rue Derbigny ou à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur; les six autres ayant à peu près 32 pieds 3 pouces de face soit à la rue Kerlerec ou à la rue Columbus, sur 157 pieds, 5 pouces de profondeur.

16o. 24 lots dans l'ilet No. 8, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, Kerlerec et Columbus, vingt des dits lots ayant à peu près 31 pieds 5 pouces de face soit à la rue Claiborne ou à la rue Derbigny, sur 100 pieds de profondeur; les quatre autres lots ayant à peu près 27 pieds 10 pouces de face soit à la rue Kerlerec ou à la rue Columbus, sur une profondeur de 157 pieds 5 pouces.

17. 13 lots formant un morceau de terre d'une forme irrégulière, no. 7, sur le dit plan, dans l'ilet compris entre les rues Robertson, Claiborne, Kerlerec et Columbus, dix des dits lots mesurant à peu près 31 pieds de face à la rue Claiborne, sur diverses profondeur, et trois autres lots faisant face à la rue Columbus, ayant des dimensions différentes, le tout appert le dit plan.

18. 7 lots formant un morceau de terre d'une forme irrégulière, no. 6, sur le dit plan, compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Robertson et Claiborne, tous ces lots faisant face à la rue Claiborne, la plupart d'iceux ayant à peu près 31 pieds de face, sur différentes profondeurs, ainsi qu'il appert du dit plan.

19. 13 lots faisant partie de l'ilet no. 5, compris entre les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Derbigny et Claiborne, la plupart de ces lots ayant 31 pieds de face soit à la rue Claiborne ou à la rue Derbigny, sur 100 pieds de profondeur, et les autres de diverses dimensions. Voir le dit plan.

20. 17 lots faisant partie de l'ilet no. 4, compris entre les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Derbigny et Roman, ayant à peu près 31 ou 32 pieds de face, sur différentes profondeurs, de 100 à 157 pieds, le tout appert le dit plan.

21. 15 lots faisant partie de l'ilet no 3, compris entre les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Roman et Prieur, la plupart de ces lots ayant à peu près 31 pieds de face sur différentes profondeurs, de 100 à 190 pieds. Voir le dit plan.

22. 18 lots formant en grande partie l'ilet no 2, formés par les rues de l'Esplanade, Quartier, Roman et Prieur et par le chemin du Bayou, la plupart de ces lots ayant 32 pieds de face soit à la rue du Quartier ou à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur d'à peu près de 99 pieds 10 pouces, les autres ayant des dimensions et formes irrégulières, le tout vendu d'après le dit plan.

23. Trois lots faisant partie de l'ilet no. un, compris entre les rues de l'Esplanade, Quartier, Derbigny et Roman, de façade et de dimensions irrégulières, le tout appert le dit plan.

Conditions de la vente—Un dixième comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et dix pour cent d'intérêt du jour de l'échéance des dits billets jusqu'à parfait paiement, sans pour cela autoriser le retard du paiement des dits billets.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Lucien Hermann, Esq. not. pub. 8 av

VENTES DE SHERIF.

Charles Dewey, caissier de la Banque de l'Etat de la Caroline du Nord vs. James Huie—18,390.—
La Banque de Cité de la Nlle.-Orléans, vs. James Huie.—No 19,966.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias et un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Six lots de terre situés dans la Seconde Municipalité, dans cette ville, désignés par les Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12, sur un plan particulier dressé par Joseph Pilié, voyer de la Seconde Municipalité, le 22 Mai 1840, et mesurant (au pied américain) savoir:

Le lot No. 7, 23 pieds 2 pouces de face sur la rue des Magasins par 80 pieds de profondeur; et les lots Nos. 8 et 9, 24 pieds 4 pouces chacun de face sur la rue des Magasins par 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots Nos. 10, 11 et 12 étant dans la profondeur des lots ci-après désignés, mesurent chacun 21 pieds 5 pouces de face à la rue Foucher sur la profondeur suivante: le lot No. 10, 69 pieds 7 pouces et 7 lignes d'un côté et 68 pieds 6 pouces et 3 lignes de l'autre côté; le lot No. 11, 68 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du No. 10, et 67 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No. 12, et le No. 12, 67 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No. 11, et 46 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, jusqu'à ce qu'elle touche la ligne du fond du lot No. 6, où elle ouvre de 10 pouces et a de plus une profondeur de 21 pieds, ensemble avec les bâtisses qui se trouvent sur les dits lots.

2o. La moitié indivise d'un lot de terre situé sur le nouveau Canal, désigné par le No. 331, et mesurant 25 pieds de face au débarcadère de Pensacola [*Pensacola landing*] la même largeur dans le fond sur une profondeur de 184 pieds sur la ligne du lot No. 332, et 196 pieds sur la ligne du lot No. 330, conformément à un plan dressé par J. Pilié, voyer de la Seconde Municipalité, daté le 27 mai 1840.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er. dist.
8 av—4an30j

LA Banque des Citoyens sera fermée le 9 courant, vendredi saint. Les billets qui écheront ce jour devront être payés la veille. J. B. PERRAULT,
8 av Caissier.

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS
Nlle.-Orléans, 7 avril 1841.
CETTE banque sera fermée vendredi prochain, le 9 courant. Les billets dûs ce jour seront payables jeudi le 8.
8 av GEO. O. HALL, caissier.

BANQUE D'ORLEANS.
8 avril 1841.
CETTE Banque sera fermée demain Vendredi Saint. Les billets dûs ce jour là seront payables aujourd'hui.
8 avril JAMES S. MULLEN, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DE LA BOURSE.
Nelle. Orléans, 8 avril 1841.
DEMAIN, vendredi saint, cette banque sera fermée; les billets dûs ce jour là sont payables aujourd'hui et les offres à l'escompte devront également être faites aujourd'hui.
Par ordre.
8 avril R. BRENAN caissier.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1841.
CETTE Institution sera fermée le Vendredi Saint, 9 courant. Les billets dûs ce jour là devront être payés jeudi, le 8, et les offres à l'escompte faites le même jour.
7 avril R. J. SALFREY, Caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1841.
CETTE Institution sera fermée le Vendredi Saint, 9 courant. Les billets dûs ce jour là devront être payés le jour précédent et les offres à l'escompte faites le mercredi, 7 courant. JOHN NICHOLSON,
7 avril Caissier.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1841.
CETTE Banque sera fermée le Vendredi Saint, 9 courant. Les offres à l'escompte pour samedi devront être faites jeudi le 8 courant.
7 avril—2 RICHARD RELF, caissier.

BANQUE DES NEGOCIANTS
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1841.
CETTE Banque sera fermée le Vendredi Saint, 9 courant. Les billets en collection à cette institution dûs ce jour là seront payables le 8 courant et les offres à l'escompte devront être faites le même jour.
Par ordre.
7 avril ROBERT COPLAND, caissier, pro-temp.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1841.
CETTE Banque sera fermée Vendredi Saint, 9 courant, les billets dûs ce jour, devront être payés jeudi, et ceux pour l'escompte, offerts le même jour.
7 avril G. MILTENBERGER, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1841.
CETTE Banque sera fermée, le Vendredi Saint, 9 du courant, les billets dûs ce jour là devront être payés le jour précédent, et les offres à l'escompte devront être faites mercredi le 7 du courant.
7 avril

BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1841.
CETTE Banque sera fermée le Vendredi Saint, 9 court. Les payements dûs ce jour là devront être effectués jeudi, et les offres à l'escompte faites mercredi prochain.
7 avril O. W. HOUSTON, Caissier.

COMPAGNIE DES CANAUX DE BARATARIA ET DE LAFOURCHE.
LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus que l'élection annuelle de sept directeurs aura lieu au bureau de la Compagnie le samedi, 24 avril courant, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures p.m.
Par ordre de la Direction,
M. V. LABARRE,
6 av—3 Secrétaire pro. tem.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, ce 6 avril 1841.
CETTE Institution sera fermée Vendredi Saint le 9 courant, les billets dûs ce jour là devront être payés le jeudi précédent et les offres pour l'escompte présentées mercredi le 7.
Par ordre,
6 avril L. BERNARD, caissier.

LE soussigné a l'honneur d'informer messieurs les habitants et le public en général qu'ayant associé ses fils Chs B. et F. Joseph dans ses affaires, elles seront conduites à l'avenir sous la raison de Louis Lecarpentier et fils.
Nlle Orléans, 6 avril 1841.
7 av—2 LS. LECARPENTIER.

A LOUER—Deux maisons à trois étages, situées dans la rue Conti, entre les rues Hopital et Quartier. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co. 7 av

ARGENTERIE—Les soussignés viennent de recevoir un supplément d'argenterie, consistant en:
Cuillers et fourchettes en argent,
Idem, idem à dessert.
Cuillers à soupe, services à thé, garantis excellent argent.
HYDE & GOODRICH,
7 avril 14, rue de Chartres

VIN—200 barriques vin rouge, 30 barils vin de Porto, en magasin et à vendre par
7 av CUCULLU, LAPEYRE & Co. 2-, Vieille-Levée.

TABAC—5 boucauts en débarquement du steamer General Brown, à vendre par
7 avril ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

MAIS—300 boisseaux en débarquement du steamer General Brown, à vendre par
7 avril ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

ARTICLES pour ameublemens.—Lampes astrales et de cheminées, de divers genres; porte-huiliers tournants; porte-liqueurs, chandeliers, coutellerie fine pour table; à vendre par HYDE & GOODRICH,
7 avril 15, rue de Chartres.

CARABINES—Les soussignés ont reçu quelques superbes carabines unies et tordues, qu'ils offrent à vendre.
HYDE & GOODRICH,
7 avril 15, rue de Chartres.

A VENDRE—Depuis un jusqu'à vingt arpents de terre face au Mississippi, sur soixante cinq arpents de profondeur. Cette terre est située à huit ou neuf milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, et sur la même rive, toute la façade du fleuve est en plein rapport jusqu'à vingt arpents, plus au moins de profondeur, terre de bonne qualité à considérer comme neuve, et le surplus jusqu'aux soixante cinq arpens, en prairie, cultivable également, et en bois debout propre de plus beaux.
Si on ajoute à ces avantages la distance de la ville et la position du fleuve où se trouve le faubourg Ste. Marie et l'entrée de la Terre aux Boeufs, voilà une rencontre intéressante pour des biens propres et d'agrémens.
Pour le prix et les conditions, s'adresser à C. Chiapella sur les lieux ou à MM. A. et Z. Cavelier à la Nouvelle Orléans.
On vendra aussi la sucrerie attenant audessous, installée avec un moulin à vapeur, elle a vingt arpents de face au fleuve dont douze vont en profondeur jusqu'à soixante cinq arpents et les huit autres jusqu'au Lac Borgne; elle est pourvue de tout son nécessaire. La nouvelle plantation de cannes est de 120 arpents environ. [illegible]
Pour les prix et les conditions, s'adresser aux mêmes.
1er av—6

A VENDRE par les soussignés à des conditions libérales,
124 barriques vin rouge,
8 demi barriques vin blanc haut Pregnac,
8 demi do do haut Sauterne, en débarquement du navire Highlander venant de Bordeaux.
BOUTIN, GALLY & Co.
6 avril No. 79, rue Toulouse.

VOR. ROUMAGE—Offre à vendre en débarquement du navire Highlander, de Bordeaux:
250 paniers eau-de-vie de Cognac, par champagne 1810 et 1812, de la marque renommée de Lecocq.
1050 caisses vin rouge St. Julien, capsules colorées, et très belles étiquettes, nouveau modèle.
40 caisses de 12 à 24 paniers prunes 1er. choix 6 avril

A VENDRE—Deux Chalands, contenant 25 milliers de douves de chêne blanche, de 1ère qualité, de 51 pouces, 5 milliers de do do de 42 pouces, s'adresser à
6 avril F. PERRET, 50 Toulouse.

A VENDRE—Une lot de superbes chevaux trotteurs pour selle, tilbury et cabriolet, ainsi que deux paires de chevaux bien appareillés, plus, une lot de chevaux bons pour équipage. Les amateurs sont instamment priés de venir visiter ces chevaux de prix, à l'écurie de M. Robert Place, rue Gravier entre Carondelet et Baronne, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.
6 av—3

OUVERTURE DU MAGASIN DE LA MAISON ROUGE.
Sur la Levée entre les deux marchés.
LES soussignés informent les dames et les personnes qui ont bien voulu les honorer de leur confiance, qu'ils viennent de remonter leur magasin de marchandises sur la Levée, où on trouvera toujours un grand assortiment de marchandises nouvelles et de saisons, qui seront vendues très bon marché.
PAUCHON FRERES.
N. B. Le magasin qu'ils avaient encoignure Toulouse et Dauphine, ainsi qu'une partie des marchandises, ayant été vendues à M. V. Pinard, l'autre partie a été transportée à leur magasin encoignure Conti et Bourbon. 5 av—8

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA société existant sous la raison de Reinecke, Delery & Co. est dissoute d'un commun accord depuis le 1er janvier 1841. Paul Delery est seul chargé de la liquidation.
G. W. REINECKE.
PAUL DELERY.
F. L. REINECKE.
G. W. Reinecke continuera les affaires en son propre nom. Il espère que ses amis et le public en général continueront à l'honorer de leur patronage.
5 avril—1 G. W. REINECKE.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA société en commandite par M. Dupierris sous la raison A. Capdevielle & Co, est dissoute par expiration de contrat. Le soussigné reste seul chargé de la liquidation.
5 av A. CAPDEVIELLE, 56 V. Levée.

AVIS—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les affaires de Grocerie et commission sous la raison A. Capdevielle & Cucullu.
A. CAPDEVIELLE,
5 av P. CUCULLU.

DEMANDE D'UN ASSOCIE—On demande dans une école commerciale de cette ville, établie depuis près de cinq ans, une personne ayant un petit capital, c'est-à-dire de 700 à 1000 piastres, et pouvant généralement enseigner toutes les différentes branches d'une bonne éducation. Une bonne prononciation de la langue anglaise est indispensable. Les lettres adressées à Mr. G. H. au bureau de la poste recevront une prompte attention. 5 avril—5

I. ROSSI,
PHARMACIEN ET DROGUISTE,
Ville de Lafayette.
Rue de la Levée près du Ferry,
A reçu une nouvelle addition de drogues et médecines chimiques et à vendre aux prix modérés.
Tamarin, casse, crème de Tartre, manne, séné, huile de palma christi, [illegible], camphre, huile d'amandes douces, sel de nitre, æther, eau de fleurs d'orange, gomme arabique, poix et papier à cautères, bandages, seringues, chlorure de Sodium de Labarraque, Antiglaireux, Le Roy purgatif et vomitif, sirop antiphlogistique, orge, chamomille, pâte pectorale, capsules gélatineuses, sulfate de quinquine, eau de rose, têtes de pavots, pilules de santé &c. Avec un assortiment des préparations chimiques de Pelletier. 5 avril

SANGSUES—Quelques centaines de sangsues de première qualité. I. ROSSI.
5 avril

COUTELLERIE de table—Les soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de coutellerie de table des meilleures manufactures, consistant en: couteaux de tables et fourchettes dito, idem à dessert; couteaux à découper; couteaux à gibier, &c. à vendre par
5 av HYDE & GOODRICH, 15 Chartres.

AUX DAMES—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, un superbe assortiment d'ornements et de colliers, de la dernière mode.
HYDE & GOODMAN,
5 avril 15, rue de Chartres.

GRAINES fraiches de jardin, de légumes et de fleurs, garanties de la saison de 1840.
Le soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, une quantité considérable de graines de jardin, fraiches, garanties. Il a aussi constamment en mains un assortiment de graines de toutes sortes, de toutes les parties du monde, des arbres fruitiers, des fleurs &c. qu'il offre à vendre à des prix modérés.
WM. DINN,
11, rue de la Commune, encoignure Tchoupitoulas.
3 mars

JACONATS et Mousselines—Un magnifique assortiment de ces articles, convenable pour les marchés Mexicains, à vendre par KOHN, DARON & Co.
1 mars 29, Bienville.

300 Barils vieux WHISKEY rectifié de première qualité, à vendre en gros en détail, par CHARLES GIRARD,
3 avril—3 242, rue Royale.

BATEAU A VAPEUR CENDERELLA.
LES expéditeurs de marchandises par ce bateau, dans son dernier voyage à Vermillonville, époque où il a sombré dans le Bayou Plaquemine, sont priés de se présenter au magasin des soussignés, No. 2, Nouvelle Levée, où se trouvent quelques marchandises sauvées du naufrage. Les expéditeurs pourront faire la réclamation des articles qu'ils identifieront, en payant les frais de transport, de magasinage &c. 7 avril—3 J. HALL & A. S. BEIN.

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.
UN entrepôt de charbon de terre, bois de chauffage, planches, chevaux, charrettes et tous les matériaux qui en dépendent, situé sur le quai de l'Esplanade, est en gré à l'amiable. Si cet établissement n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 30 avril prochain, il sera vendu ce jour-là à 4 heures du soir, à l'encan, par Mr. Domingon. 7 avril—12
S'adresser sur les lieux à Mr. J. Saillant.

SEL—9800 sacs sel des Iles Turques, à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12 Poydras.
7 m

CAFE de la Havane, à vendre par J. N. NICULI, 44 Toulouse.
26 m

CHANDELLES—300 caisses chandelles au moule, à vendre par JOHN A. MERRITT,
6 avril 63, rue du Camp.

AMUSEMENTS.

THEATRE AMERICAIN.
Bénéfice de Mr. BARRETT
Jeudi, 8 avril 1841.
Le spectacle commencera par les exercices équestres exécutés par toute la troupe équestre, entre autres par Mr. Robinson et l'enfant Hernandez sur trois chevaux.
LA SERVANTE DE CROSSY,
Sergent Austerlitz Mr. J. S. Brown.
Le spectacle commencera par
LES CATARACTES DU GANGE
OU LA FILLE DU RAJAH.
Mr. Barrett dans Jia Along Josey.

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI 10 AVRIL
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers [illegible]
8 avril MITAUD.

SALLE DE LA LOUISIANE
Rue St.-Louis entre Chartres et Royale.
SAMEDI SOIR 10 AVRIL.
BAL PARE ET MASQUE.
Ces bals auront lieu tous les Samedis de chaque semaine, et les Dimanches bal de société.
Prix d'Entrée, Cavaliers.......$1 00.

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.
LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnemens de drogues et de médicaments fins qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure.
RICHARDSON,
21 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 35, Canal.

POUR ST. LOUIS et Alton—Le steamer MADISON, capt. Robt. D. Freeland, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, Vendredi, le 9 courant, à 10 heures A. M. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à JOHN H. SHAW & Co.

POUR CINCINNATI ET LOUISVILLE—Le steamer INDEPENDANCE, capitaine S. Brickle, partira positivement pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires samedi, le 10 courant, à 11 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
M. E. LAWRENCE,
8 av 29, Nlle. Levée.

POUR VERMILLIONVILLE—Le steamer paquebot TOMOCHICHI, capitaine Gille, reçoit du fret à l'extrémité de la rue Conti, et partira vendredi le 9 courant à 5 heures P.M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à PETER LAIDLAW.
Le steamer tirant peu d'eau Mechanic est engagé pour prendre le fret du Tomochichi de l'embouchure du bayou Vermilion et lui apporter son fret de retour. Cet arrangement donne aux expéditionnaires toutes les facilités désirables et les risques sont beaucoup moindres que par la route de Plaquemines. 6 avril—3

COQUE DU STEAMER COMMERCE A VENDRE—La coque du steamer Commerce ayant été récemment radoubée à Cincinnati et maintenant déchargeant une cargaison de porc; d'un fort tonnage et très propre pour le transport de briques, bois, etc., est maintenant à vendre à bon marché. Ceux qui désireraient la voir, s'adresser à ladite coque en face la rue Girod. Pour les conditions, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN,
63 rue Gravier.

LIGNE DE NEW YORK ET D'ORLEANS.
LE paquebot LOUISA, capt. A. S. Mulford, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux legumes ou à
STETSON & AVERY, 98, rue Gravier.

LIGNE DE NEW YORK ET DE LA LOUISIANE.
POUR NEW YORK—Devant partir le 1er courant.—Le paquebot LOUISVILLE, capt. Hunt, partira positivement comme ci-dessus. Pour 150 balles de coton ou fret, ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à
6 av JAS. E. WOODRUFF, 51, rue Camp.

POUR TAMPICO—Le brick doublé et chevillé en cuivre APALACHICOLA, capitaine Maloney, partira positivement pour le port ci-dessus, aujourd'hui. Pour passage s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
8 avril 56, rue de la Vieille-Levée.

POUR LA HAVANE—La goëlette FRANCES AMY, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
8 avril R. GRONING & Co.

POUR BORDEAUX—Le trois mâts américain fin voilier et doublé en cuivre, MOSCOU, capt. George Dean, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à
7 av—4 ROBERT H. DIXEY, 23, rue Royale

POUR BORDEAUX—Le navire de première classe EULALIE, capitaine Patarin, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira pour ce port vers le 25 avril. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
6 av—16 F. SEGNOURET & Co.

POUR LE HAVRE.
Le beau paquebot français le GRAVILLE, capt. Laplume, ayant tout son chargement arrêté et allant à bord, partira pour sa destination le 20 avril fixe. Pour passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à BLANCHARD, EIMER & co.
6 avril 20, Bienville

POUR LE HAVRE—1er. navire—Le trois mâts FRANCIS ANN, capitaine Parsons, peut prendre 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la presse à coton d'Orléans, ou à
JOHN A. MERRITT,
6 av 63, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Devant partir du 5 au 10 avril—Le navire fin voilier GARONNE, capitaine C. Sagory, ayant tout son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Ce navire est un paquebot régulier entre ce port et le Havre, et ayant de beaux emménagemens pour 25 passagers, peut les recevoir confortablement. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, ou à
N. N. WILKINSON,
28 mars 26, rue Gravier.

POUR LE HAVRE—Quelques passagers peuvent être pris à bord du navire AUSTERLITZ, si l'on s'adresse immédiatement à F. PERRET,
31 mars 50, rue Toulouse

POUR LE HAVRE—Le navire L'UNION, capt. J. [illegible]
30 mars THEOPHILE BARBANCEY, 21 Conti.

POUR LE HAVRE—Le navire LA LAFAYETTE, capitaine Darre, ayant son chargement engagé, partira pour cette destination le 15 avril prochain. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 m A. ST. GEORGE, rue St. Louis

POUR LE HAVRE.
Le beau paquebot bien connu le CREOLE, capit. James Dillingham, partira pour le susdit port vers le 15 avril. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine ou à
25 mars HONOLD & MASPERO, 48, rue de la Douane.

POUR BARCELONE—La polacre Espagnole PRUDENTE, capt. Millet, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
5 mars 26, rue de la Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Paquebot régulier—Le magnifique navire neuf TAGLIONI, capit. George L. Rogers, commandant autrefois le Rubicon, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine Rogers, à bord, en face du marché aux légumes, ou à LEVI H. GALE,
24 mars—10 93, rue de la Commune.

POUR LA RIVIERE GAMBIE (côte d'Afrique.)
Le brick fin voilier CHOCTAW, capitaine Flitaro, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLAS,
3 avril 15, rue du Canal

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.
L'ASSEMBLEE des membres du bataillon d'artillerie qui avait été convoquée pour l'adoption du nouveau règlement, a eu lieu dimanche passé à l'Arsenal.
Environ cent membres actifs et autant de citoyens, ont assisté à cette réunion.
Les règlements que le comité provisoire avait été chargé de présenter y ont été adoptés en entier et signés par tous les membres présents.
D'après le grand nombre de demandes d'admission qui ont été faites au même instant, il est permis de croire que l'effectif du bataillon sera bientôt porté au chiffre de 175 à 200 hommes.
Tous les anciens membres qui, à cause du mauvais temps, n'ont pu se rendre à cette convocation, sont invités à passer, dans le plus bref délai chez Mr. F. Mauberret no. 229 rue Royale, pour y prendre connaissance des règlements et les signer, s'ils veulent que leurs noms soient portés sur le nouveau contrôle général.
Les citoyens qui désireraient de s'incorporer dans le bataillon d'artillerie, sont également priés d'aller en prendre lecture: si ces règlements leur conviennent ils voudront bien, pour leur demande d'admission se conformer aux dispositions de l'article 8, dont ci-dessous copie.
Par ordre du comité.
L. GALLY, président.

ARTICLE 8.
DE L'ADMISSION.
Sect. 1. Il n'y aura d'autres distinctions dans le bataillon, que celles exigées par la hiérarchie militaire et créées par la volonté et le libre vote de ceux qui sont admis dans le corps.
Ainsi, tout individu pourra faire partie du bataillon, dès qu'il remplira les conditions suivantes:
Il faut: 1o. Que le postulant ait au moins six mois de résidence dans l'Etat.
2o. Qu'il ait pris connaissance des règlements, qui régissent le corps.
3o. Qu'il soit connu d'au moins cinq membres du bataillon.
4o. Qu'il adresse une lettre de demande d'admission au comité. Dans cette lettre signée par lui, il indiquera sa volonté de se soumettre aux règlements et le lieu de sa résidence. Il faudra de plus que cette lettre soit contresignée par au moins cinq anciens membres du bataillon, qui certifieront bien connaître le postulant, ainsi que sa moralité.
Sect. 2. Quand le postulant n'aura pas les moyens de s'équiper entièrement à ses frais, il en fera l'observation dans sa lettre, en ayant soin de donner la nomenclature des objets qui lui manqueront. Mais dans aucun cas, le comité ne pourra lui allouer l'équipement complet. Ceux qui auront eu besoin de ce secours, seront tenus de donner au comité un reçu des objets fournis; et en cas de démission ils devront rendre ces articles, ou leur valeur.
Sect 3. Une fois admis dans le bataillon, on sera tenu de s'habiller et s'équiper le plus promptement possible; et si vingt jours après l'admission, le postulant n'a pas paru sous le drapeau, il sera considéré comme ne voulant pas faire partie du corps, et son nom sera effacé des contrôles.
Sect. 4. [illegible] le corps, de le faire, mais il faudra alors en [illegible] par lettre au comité, qui devra leur en accuser réception.
Sect. 5. Pourront être admis dans le bataillon, tous ceux qui auraient appartenu à d'autres compagnies de la légion, pourvu qu'ils puissent satisfaire à l'article du règlement concernant l'admission.
Sect. 6. Il peut y avoir dans le bataillon, des membres honoraires, qui ne seront pas tenus d'y faire un service actif; mais qui paieront les quotités comme membres actifs. Pour être placé dans cette catégorie, il faudra être âgé d'au moins quarante cinq ans. 8 avril—3

AVIS—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la faillite de Charles Trémoulet sont priées de les présenter au syndic de manière à ce qu'elles puissent être mises dans le tableau de distribution qui est sur le point d'être enregistré. A. C. TREMOULET, Syndic
5 avril—10

CIGARRES—Un assortiment général de cigares de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

GELEE DE GOUYAVE, à vendre par J. M. CABALLERO,
6 av 32, Vieille Levée.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par R. GRONING & Co.
6 av

TRAITES sur New York, à courte vue, à vendre par R. GRONING & Co

BRIQUES à feu d'Angleterre, à vendre par L. MILLAUDON, 140, Bourbon.
7 av—3

SEL—190 sacs sel des Iles Turques, à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12, Poydras.
7 av

BEURRE—50 frequins beurre de Goshen prime, en débarquement du Panthea, et à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12, rue Poydras.
7 av

VIN—50 caisses vin de Sherry, à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12, Poydras.
7 av

SEL—1000 sacs sel de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par A. PARK, 91, Commune.

SUCRE—100 caisses sucre blanc de la Havane, en bon ordre pour être mises à bord, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
7 avril 26, Vieille-Levée.

CAFE de la Havane—1200 sacs excellent café Rio vert, en magasin et à vendre par
7 avril CUCULLU, LAPEYRE & Co. 26, Vieille-Levée.

TABAC EN FEUILLE—40 barils tabac en feuilles 1re. qualité pour les volumes, en débarquement de la goëlette Litchfield, venant de St.-Yago de Cuba et à vendre par KOHN, DARON & Co.
7 av

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN A. BEARD & Co.
IL sera vendu [illegible] 14 courant, à l'Arcade Banks, à midi,
Le steamer bien connu BONAPARTE, [illegible] en bon état, [illegible] amarré en face [illegible] de la rue Poydras.
L'inventaire peut être examiné au bureau des encanteurs, rue de la Commune, No. 46.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 6 av

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu aujourd'hui le 8 avril à 10 heures, à leur magasin d'encan, Un assortiment de marchandises sèches [illegible] saison, ainsi [illegible] articles d'habillements.
[illegible] caisses bottes et souliers
10 caisses parfumerie française, &c.
[illegible] douzaines bretelles de soie. 8 avril
[illegible] marchandises [illegible] de Londres et de Paris.

PAR J. A. BEARD & Co.
Au magasin de M. [illegible] de Chartres No. 48,
AUJOURD'HUI, jeudi, le 8 courant, à 10 heures A. M., [illegible] riches, services en porcelaine, [illegible] et argenterie; ornements en porcelaine; [illegible] ouvrage, un magnifique piano de Weber de Paris; [illegible] à piston et un cheval à mécanique.
Les conditions seront libérales et la vente positive. 8 av

PAR F. TASTET
IL sera vendu samedi, le 10 courant, à midi, à la Bourse St.-Louis, le nègre créole WILLIAM, âgé d'environ 26 ans, excellent garçon de boutique pour un magasin de groceries, et très honnête; il parle français, anglais et espagnol et est pleinement garanti de tous les vices et maladies prévus par la loi.
Le départ du propriétaire est le seul motif qui l'engage à le vendre.
Conditions: Moitié comptant; la balance à six mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 8 avril

Vente de syndic.
PAR BENJ. KENDIG.
IL sera vendu à l'encan lundi, le 12 courant, à 11 heures, aux écuries de Patterson, en face de la bourse St. Charles:
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant date du 3 avril 1841, les biens ci-dessous décrits, savoir:
16 chevaux,
3 mules,
16 charrettes,
5 drays,
16 jeux de harnais,
1 vache,
Aussi:—Un lot de meubles et d'ustensiles [illegible]
Conditions, comptant. 8 avril

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi, 8 du courant, à 4 heures et demie, à l'encoignure des rues Dumaine et Bourbon, pour clore un compte,
Le fonds d'un magasin de grocerie et liqueurs, bien assorti.—Conditions à la vente. 7 av.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi 8 du courant, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Commune et St. Pierre, No. 246—pour clore un compte.
Le fond d'un magasin de groceries, bien assorti.
7 avril.

PAR P. DUBERTRAND & Co.
IL sera vendu jeudi, 8 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, et sur les lieux, et pour cause de départ
Un Café et son contenu situé à l'encoignure des rues Delord et Nouvelle-Levée.
Conditions, comptant. 7 av—2

PAR H. J. DOMINGON.
8 ième vente mensuelle à crédit par colis
LES soussignés offriront en vente à l'encan à leur entrepôt rue des Magasins No. 134, lundi, mardi et mercredi les 19, 20 et 21 courant, à 10 heures A. M.
Un assortiment général de marchandises sèches, [illegible] souliers, brodequins, chapeaux, &c. &c. &c.; lequel a été reçu en consignation directe des manufacturiers et sera vendu par colis.
Conditions, à la vente. ISAAC BRIDGE & co.
7 avril

PAR BENJAMIN KENDIG.
Vente sur la Levee
IL sera vendu jeudi le 8 courant, à 10 heures à l'extrémité de la rue du Canal:—
Un assortiment de groceries, de meubles, &c. Les personnes ayant des marchandises à faire vendre sont priées de les envoyer avant l'heure de la vente. 7 av.

Vente de meubles renvoyée pour cause de mauvais temps.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, vendredi le 9 courant, à 10 1/2 heures A. M. dans le magasin situé rue Bienville, No. 11, pour clore des comptes. Un superbe et nombreux assortiment de beaux meubles, consistant en magnifiques garde-robes, garde-robes ordinaires, sophas, tables rondes et carrées avec dessus de marbre et d'acajou, tables à manger, [illegible] side boards, canapés, chaises en acajou [illegible] un grand assortiment de miroirs de diverses grandeurs et qualités. Les dits articles méritent bien l'attention des personnes entrant en ménage, et des marchands de la campagne. 7 av.

P. U. GUERINGER, successeur de M. Blasco & Co. rue de Chartres No. 69, vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment de très belles marchandises consistant en [illegible]
Levites en mérinos noir.
Habits do do
Do veste do du façons nouvelles,
Levites en coutil, dessins assortis, façons nouvelles,
Do en fil et soie,
Habits-veste coutil, dessins assortis
Pantalons en mérinos noir, blanc et couleurs assorties.
Do en coutil noir et couleurs assorties.
Do en coutil dessins assortis et nouveaux.
Aussi—Un assortiment général de parapluies en gros de Naples de 28 à 36 pouces,
Parapluies en gingham,
Chapeaux de Panama, 4, 3, 4 et 5,
Do en feutre gris large bords,
Do en feutre noir
Do de soie noire à la mode,
Foulards de diverses qualités,
Cravates noires et d'un nouveau genre,
Caleçons en toile,
Mouchoirs en batiste, unis et à dessins, brodés,
2 avril—7

LE soussigné vient de recevoir par le navire Garonne, du Havre, des levites et vestes de mérinos noir; et par les derniers arrivages, un assortiment complet de coutils de couleur pour pantalons, mérinos noir, et coutils écrus, le tout qu'il offre à vendre au magasin de son établissement rue de Chartres, no. 58, à coté de MM. A. Payo & Co. LOUIS A. BARBARIN. 27 mars

AVIS
LE journal [illegible] (the New-World) contenant la description la plus complète des cérémonies de l'exhumation du cercueil de Napoléon à Ste Hélène et de celles qui ont eu lieu à son arrivée à Paris; le beau poème de Victor Hugo, intitulé "Le Retour de l'Empereur" une belle gravure représentant le cercueil au moment où il a été ouvert à Ste. Hélène, en présence de ses généraux &c.
A vendre chez J. F. Carman & Co. à la Bourse des Négociants, [illegible] et près le bureau de la poste, prix 25 cents.
30 mars—10

BUREAU DE L'ASSURANCE DES POMPIERS.
Nouvelle-Orléans, 29 mars 1841.
A UNE assemblée des directeurs de cette compagnie tenue ce jour, un dividende de 10 pour cent sur le capital payé a été déclaré pour les derniers six mois, payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, après le 3 avril prochain. E. L. TRACY,
29 mars—10 Secrétaire

MR. DEVOTI prévient les pères de famille qu'il ne rentrera, après Pâques, au collège de Jefferson pour y donner ses leçons. Les parents des élèves de ce collège qui désirent profiter de ses soins voudront bien l'honorer de leur confiance. 23 mars

A VENDRE par le soussigné—Quelques caisses papier à tapisserie, franges en soie; cables de soie, glands de soie, &c., le tout à très bas prix. F. PERRET,
4 avril 50, rue Toulouse

Avis aux marchands quincailliers et aux capitaines de bateaux à vapeur.
LES soussignés ayant établi une CORDERIE à Carrollton, auront constamment en mains des cordages de toutes dimensions, ainsi que des ficelles d'emballage faites de chanvre de Russie et du Missouri; ils sont prêts à recevoir les ordres que l'on voudra bien leur donner dans la ville. On peut voir des échantillons au magasin de MM. Kohn, Daron & Co No. 29, rue Bienville, où l'on pourra laisser les ordres qui seront remplis.
26 mars—6 W. MITHOFF & C.

SUCRE—Une lot de récolte sur habitation audessus de la ville, à vendre par CHARLES CLEGG, 11 St Charles
1 av

LES soussignés viennent de recevoir de Boston, New-York et Philadelphie, un grand assortiment de marchandises sèches, convenables à la consommation du pays, de l'Alabama et au commerce du Texas. Ces marchandises [illegible] seront vendues à bon prix par F. DE LIZARDI & Co.,
12 mars 32, Bienville.

MONSIEUR B. NEUVILLE DUBEL, Chirurgien-Dentiste, élève de S. Le Maire à Paris, prévient ses amis et le public que n'ayant pas encore son cabinet préparé, il se rendra chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
Consultations et opérations sur toutes les affections morbides des dents et de la bouche.
Nota—Foule, cautérise, touche les dents à des prix modérés.
Rue de l'Hopital No. 13, où on le trouvera de neuf à midi heures. 2 avril—10

VIN DE CHAMPAGNE d'une qualité supérieure, à vendre à bas prix.
S'adresser à VINCENT & DE FERIET,
ou à W. M. F. ELY.
6 av—3 No. 35, rue de Chartres.

AVIS—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de Manuel Prados, père, sont requis de les presenter immédiatement et ceux qui doivent sont également priés de régler sous le plus bref délai avec Mme Veuve Manuel Prados, No. 62, rue Conti. 6 avril—3

$250 DE RECOMPENSE
LE soussigné donnera la récompense ci-dessus à celui qui fera découvrir le voleur qui s'est introduit dans son magasin, dans la nuit de vendredi à samedi et a soustrait de son coffre fort la somme de *mille soixante piastres*, dont un billet de mille gourdes de la Banque des Améliorations et la balance en monnaie.
Nouvelle Orléans, 3 avril 1841.
6 avril—6 HENRY TETE, 13, rue Conti.

REOUVERTURE DU CAFE DU PASSAGE DE LA BOURSE ST.-LOUIS.
LE soussigné ayant pris la direction du café connu sous le nom de café d'Ambrogio, situé au coin de la rue St. Louis et passage de la Bourse, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il fera la réouverture dudit établissement aujourd'hui à onze heures du matin, par un Lunch auquel il les invite à venir prendre part.
On y servira comme par le passé le café au lait et le chocolat le matin, et le café noir à toutes les heures. Les articles de consommation seront toujours de première qualité. J. DAUME. 6 av—8

MME. J. LACAVE & Co., rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, No. 164, ont l'honneur d'annoncer aux Dames de la Nouvelle Orléans, qu'elles feront l'ouverture de leurs modes le mercredi, 7 courant.
Elles offrent en vente les articles suivants: Capottes, chapeaux de paille en tous genres, paille de riz, écharpes, [illegible] lingeries.
Madame J. Lacave profite de cette occasion pour annoncer son prochain départ pour France, et prévient le public qu'elle vendra ses nouveautés à un tiers au-dessous du coût. 6 av—3

INDIGO—A vendre par J. M. CABALLERO,
6 av 32, Vieille Levée.

15 FROMAGES Gruyère à vendre par A. BONUREAU & Co.
6 avril—1 Encoignure Chartres et St. Louis.

TRAITES sur Philadelphie à vendre par CHS. CLEGG,
6 av 11, St Charles.

SUCRE. Un lot prime sur une habitation audessus de cette ville à vendre par CHS. CLEGG 11 St-Charles.

GRAISSE—243 barillets graisse en feuilles prime en débarquement à vendre par CHS. BYRNE,
6 av—1 156, Tchoupitoulas.

LARD—45 boucauts jambons, plats côtés et épaules à vendre par CHS. BYRNE, 156, Tchoupitoulas.

CAFE de la Havane prime, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
6 av 32, Vieille Levée.

AUX DAMES LOUISIANAISES.
Rue de Chartres No. 38, encoignure Douane.
MME. JONC, a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et le public en général, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de chapeaux, capottes pour Dames et enfans, des jolis bolivards en batiste, mousseline anglaise brodées pour robes, jaconas, chales filet, broderies, lingeries et un grand choix de modes du printemps, le tout de bon goût et de dernier goût. Un assortiment de dessins échantillonnés et tout ce qui concerne la broderie, le tout à des prix modérés. 24 mars

SUCRE de Boston; raffiné.
200 barils sucre en pains.
25 do do en poudre
50 do do cassé, à vendre par
6 avril N A NORCROSS, 46, Gravier.

TOILE et corde d'emballage—500 pièces toile d'emballage de l'Inde et de Russie; 400 rouleaux de cordes, à vendre par STETSON & AVERY, 98, rue Gravier.

TABAC—100 colis tabac de qualité supérieure, à vendre par STETSON & AVERY,
6 avril 98, rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de feu Etienne [illegible]
VENTE PAR S. GUINAULT
JEUDI, 8 avril 1841 à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu [illegible] à l'encoignure des rues du Camp et Girod, pour compte de la susdite succession, les effets mobiliers dépendant de cette succession, consistant en fonds de café, meubles, [illegible] vins, liqueurs, &c.
Conditions: comptant. 27 mars—Men10j

PAR FAUCHIER ET CROZAT.
Passage de la Bourse.
IL sera vendu, samedi 10 du courant, à 11 heures précises, un assortiment de meubles consistant en
Sophas, tables à jeu, à manger, bureaux, lits en acajou, chaises, side board, glaces, ornements de cheminée et différents autres articles
7 avril

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu Samedi prochain, 10 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Trois lots de terre situés au faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet renfermé par les rues Craps, Poètes, Grands-Hommes et Espagne, le tout d'après un plan dressé par J. A. Pueyo.
Les lots Nos. 2 et 3 ayant chacun 30 pieds de face à la rue des Poètes, sur 63 pieds 10 pouces 10 lignes de profondeur; ensemble une maison bâtie sur chacun des dits lots de terre [illegible] galerie, cabinets [illegible] &c. &c.
Le lot No. 1 ayant 63 pieds 6 pouces de face à la rue Craps, sur 57 pieds 9 pouces 8 lignes de profondeur, contenant une jolie maison en parfait état, très bien bâtie ayant 4 appartements, galerie et cabinets, chambre à domestiques, puits, latrines, deux citernes, &c. Cette propriété est louée à raison de $30 par mois.
Un lot de terre situé au faubourg Franklin, formant l'encoignure des rues Urquhart et Mandeville, ayant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville, sur 114 pieds de profondeur et face à la rue Urquhart, ensemble une jolie maison neuve de deux pièces avec galerie, cabinets, puits, latrines, &c., le tout en parfait état; cette propriété est louée à raison de $10 par mois.
Ces quatre propriétés seront vendues conformément à deux plans qui se trouvent exposés à la Bourse St. Louis.
Conditions, comptant.
Ces propriétés seront vendues sans aucune réserve. Les personnes qui désireraient placer avantageusement quelques capitaux sont invitées à visiter ces propriétés.
7 avril—2

PAR R. B. SYKES.
Vente de Beaux Meubles réservés.
IL sera vendu vendredi 9 avril, à 11 heures, dans son salle de vente, au premier, No. 61, rue des Magasins, en face de l'Arcade de Banks, un choix de meubles, consistant en partie de jolis bureaux à toilette avec dessus en marbre, sofas, side boards, bois de lit en acajou, chaises, divans, tables rondes et à jeu, bureaux, armoires, bibliothèques, chaises, tables à ouvrage pour dames, et autres.
Aussi: Deux superbes glaces françaises, montées, et 2 superbes [illegible] de cristal, pour salon.
Conditions, à la vente. 7 avril—4

PAR S. GUINAULT.
Vente de Syndic.
Faillite de François Verrier.
IL sera vendu le jeudi, 8 avril prochain à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 mars 1840, et à la requête de Geo Bergerot, syndic des créanciers de François Verrier:

1o. Un lot de terre et bâtisse en bois, situé rue des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou No. 331, faubourg Tremé, à la Nouvelle-Orléans; mesurant trente cinq pieds de face à ladite rue des Remparts, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de gauche, et cent vingt pieds six pouces sur la ligne de droite, et quarante six pieds neuf pouces dans le fond, sur la ligne qui sépare ledit terrain de celui No. 39, conformément au plan fait par Tanesse, voyer de la ville, le treize juin 1810, et annexé au registre de la même année, chez M. Michel de Armas, notaire, au folio 464, avec toutes les bâtisses, circonstances et dépendances qui se trouvent sur ledit terrain. Ce lot sera vendu sujet à une rente annuelle de cinquante et une piastres et quatre-vingt-un cents, payable par trimestre au trésor de la ville.

2o. Un lot de terre et bâtisse en bois, situé rue des Remparts entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, No. 332, faubourg Tremé, à la Nouvelle-Orléans, mesurant au pied americain, vingt trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt dix sept pieds et deux pouces de profondeur d'un côté, quatre vingt quinze pieds sept pouces de l'autre côté, et vingt pieds un pouce et demi de large dans le fond, lequel lot est désigné par le No. 1, sur un plan dressé par C. Crozet, ingénieur, en date du 15 avril 1836 et annexé à un acte du 28 mai 1836, en l'étude de Théodore Seghers, notaire, pour recours; avec les bâtisses, circonstances et dépendances qui se trouvent sur ledit terrain.

3o. Huit terrains contigus, situés au faubourg Washington, dans l'ilet formé par les rues Casacalvo, Grands Hommes, Pologne et Lesseps, suivant un plan de M. Vergnes, architecte, daté du 29 mars 1837.
Lot No. 1 forme encoignure et mesure vingt-sept pieds un pouce et huit lignes 2/3 de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue Pologne.
Lot No. 2, mesure vingt sept pieds cinq pouces et trois lignes face à la rue Pologne, sur cent soixante deux pieds dix pouces et trois lignes de profondeur
Lot No. 3, joint le lot No. 2, même mesure et dimensions.
Lots Nos. 4, 5, 6, 7 et 8, chacun de même mesure et dimension, mesurent face à la rue Casacalvo vingt sept pieds un pouce et huit lignes 2/3 chaque, sur une profondeur en lignes parallèles de cent cinq pieds, et vingt sept pieds un pouce et huit lignes 2/3 dans le fond, avec toutes les circonstances et dépendances desdits terrains.

4o. Les trois dixièmes à dix portions de terre, situées au Texas, contenant chacune 3615 acres anglais, en tout 36150 acres, sans garantie de titres quelconque. Ces titres [illegible] ont été originairement vendus à New York par la compagnie appelée "New Arkansas and Texas land Company" et peuvent être plus particulièrement examinés dès à présent au bureau de l'encanteur.

5o. Soixante-cinq actions de la Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, payées en plein
Douze actions de la Banque de la Cité de la Nlle. Orléans, payées en plein.
Douze actions de la Compagnie d'Assurance des Négociants de la Nlle. Orléans, sur lesquelles trente piastres par actions ont été payées.
Cinq actions de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nouvelle Orléans, qui ont été remboursées en plein par la Compagnie, mais dont les porteurs auront probablement droit à un nouveau dividende à la liquidation finale.

Conditions de la vente—Pour les actions de Banque et d'assurance, soixante jours de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic—Pour les terrains douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; les billets porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, à partir de l'échéance, sans que cette condition puisse être interprétée de manière à en retarder le paiement, et les acheteurs auront le droit d'escompter leurs billets à raison de dix pour cent par an. Le syndic se réserve le droit de refuser les billets qui ne seraient pas à sa satisfaction sans être tenu d'en déduire les motifs.
Les actes seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, et les conditions de la vente remplies dans les dix jours qui suivront l'adjudication, faute de quoi l'acheteur sera considéré en défaut sans autre avis, et les propriétés ou actions seront mises en vente à sa folle enchère. 8 mars—1pe

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu le jeudi 8 avril 1841, à midi précis à la Bourse de la Cité rue St. Louis, à la folle enchère et pour le compte et risque de Mr. H. A. G. Payne, qui ne s'est point conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 23 mars 1841,
Quatre lots de terre situés au faubourg Brooklin, désignés par les Nos. 4, 5, 6 et 7 de l'ilet 20, conformément à un plan dressé par Deponilly architecte, déposé en l'étude de M. Castillon notaire. Lesquels lots de terre mesurent chacun 25 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue de la Loi sur une profondeur, perpendiculaire de 114 pieds 2 pouces 3 lignes.
Conditions comptant. L'acte de vente se passera pardevant M. Caraillet notaire public 27 mars—3

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
VENDREDI prochain, 9 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Nouvelle-Levée, seconde municipalité, en face des navires, entre les rues Suzette et Benjamin, près la presse à coton, il sera vendu, un café, très bien achalandé et les liqueurs qu'il contient; chaises, tables, glaces, comptoirs &c &c ainsi que le bail dudit café, le tout en bloc.
Conditions, Comptant 6 avril

PAR H. F. FAUCHIER & CROZAT.
Nègres d'habitation et de choix.
IL sera vendu à l'encan Samedi, 10 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les esclaves suivants:
Audine de 38 ans, son ingénieur
Jacques, de 40 ans, charretier, bûcheron, laboureur et parfait au champ
Esteven 3 ans, scieur de long et bon bûcheron.
Bobb, 31 ans, bon commandeur sachant tout faire sur une habitation.
Davis, 26 ans, bon charretier un peu forgeron, fait et [illegible] d'habitation.
Alfred, 37 ans, un peu maçon, bon bucheron, pille et pioche.
Conditions—1/3 comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur portant hypothèque jusqu'à parfait paiement; en cas de non paiement les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an à compter de l'échéance sans que cette [illegible] en retarder le paiement
Les esclaves ne seront délivrés qu'après que les conditions de la vente seront remplies.
Les actes de vente seront passés par devant Boudousquie, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 avril—4

Vente sur la Levee
BENJ. KENDIG encanteur, informe le public que son intention est de faire des ventes régulières, au pied de la rue du Canal, pour les articles d'épicerie, les vins, liqueurs, meubles et les produits de tous genres: Jours de vente, Lundi et Jeudi.
N. B. Les marchandises dont le prix est limité et qui ne seraient pas vendues seront immédiatement après la vente renvoyées à leurs propriétaires 26 mars—14

RAWDON WRIGHT HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunt [illegible] New York, et aux prix accoutumés
Ils ont constamment en mains [illegible] du papier de billets de banque, qualité supérieure
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 8 jan

CAFE—400 sacs café fin vert en débarquement de la goëlette Litchfield et à vendre par KOHN, DARON & Co

SUCRE—50 caisses sucre blanc en débarquement de la goëlette Litchfield et à vendre par KOHN, DARON & Co
7 av

ESPECES—5,000 piastres mexicaines à vendre par KOHN, DARON & Co.
7 av

VIN de Madère—16 1/4 de barriques et 10 qrs vin de Sherry, à vendre par BENJ DOUGLASS, 12, rue Poydras.
7 av

SAVON—100 caisses savon, à vendre par BENJ DOUGLASS 12, rue Poydras.
7 av

THES—300 colis Thé Young Hyson et poudre à canon [illegible] à vendre par BENJ DOUGLASS, 12, Poydras
7 av

VIN—60 barils vin de Madère, de Malaga, à vendre par BENJ DOUGLASS 12, Poydras.
7 av

SEL—60 caisses sel fin pour table, à vendre par BENJ DOUGLASS, 12, Poydras.
7 av

EAU-DE-VIE—10 demi-pipes vieille eau-de-vie Cognac champagne, 25 do eau-de-vie de Cognac, une preuve J. J. Dupuy, en débarquement du navire Highlander, et à vendre par J. ALBERT,
7 avril 26, rue Saint-Louis.

[illegible] sur Philadelphie—Traites à vue [illegible] à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT, 26, rue St Louis
7 avril

TABAC en feuilles—[illegible] de la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co 26, Vieille-Levée

CIGARES—[illegible] d'excellente marque, de la Havane, [illegible] sorte, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co 26, Vieille-Levée
7 av

WHISKEY—100 barils [illegible] de B. B. Sommerville, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co
7 av. 26, Poydras.

SUCRE—100 caisses sucre Havane, blanc, à vendre par KOHN, DARON & Co, 29, rue Bienville.
26 m